

## **REVENDEICATIONS DU 23 FEVRIER 2011**

### **RADIATEURS**

1) T1N Grand Modèle :

Ce modèle nécessite un pliage de cartons et la production n'a pas été revue lors de la mise en place de cette modification. Ne pourrai-t-on pas obtenir les cartons déjà pliés ?

#### **REPONSE DU DRH**

Pour l'aide au pliage, une étude est en cours par le Bureau des Méthodes.

2) W210-W140-R170 :

Ces trois modèles ont une production trop élevée pour arriver à la réaliser en travaillant dans les règles de l'art, suite à l'éloignement trop important des différentes machines. Pourrai-t-on revoir l'aménagement et les quantités demandées ?

#### **REPONSE DU DRH**

Depuis 1995, la production a toujours été réalisée et le mode de travail a toujours été le même.

3) T2 :

Pour ce modèle, on demande à l'opérateur de fermer la plaque de base au marteau. La Direction trouve-t-elle cela normal ?

#### **REPONSE DU DRH**

Aucun budget ne sera débloqué vu le nombre de pièces produites dans l'année (100 pièces).

### **CORPS DE CHAUFFE**

4) Quelles modifications ont été réalisées pour justifier cette augmentation de production (sur le modèle T8 sachant que la production pour 1 personne est passée de 936 à 1100 pièces et de 2 personnes de 1413 à 1660). Cette production est maintenant la même que pour le modèle T1. Pour le modèle T8, la presse est plus lente et dans l'emballage T1 il y a 200 pièces et le modèle T8 il y en a 112, donc plus de manipulation. Le personnel doit également se déplacer pour chercher les intercalaires pour le modèle T8. Que compte faire la direction ?

#### **REPONSE DU DRH**

Une étude a été réalisée par le Bureau des Méthodes et la production est réalisable.

5) Le personnel a du mal à tirer les chariots des blocs venant de l'éco-clean aux presses. Les roues restent bloquées et souvent les pièces tombent. Quelle solution envisagez-vous ?

**REPONSE DU DRH**

Monsieur REINHARD s'engage à revoir ce sujet.

**INJECTION**

5) PONT ROULANT 16T :

On nous a rapporté qu'il arrive que le palan descende brusquement sans ordre de l'opérateur. Une intervention à déjà été effectuée, mais le problème persiste. Quelles suites seront données avant qu'il n'arrive un accident ?

**REPONSE DU DRH**

Monsieur ZAMFIRESCU a suivi ce problème. Il a fait intervenir la société SADAMEX qui a procédé à des essais et contrôle. Aucune anomalie n'a été relevée.

6) Les intérimaires régleurs, dans ce secteur, ayant des compétences spécifiques et au vu de leur temps de formation pour être autonome, après la mission de 12 mois ne sont malheureusement pas repris. Qu'elle est la position de la Direction à ce sujet ?

**REPONSE DU DRH**

La position de la Direction reste la même concernant les intérimaires. Pas d'embauche. Au besoin ils sont rappelés pour une deuxième mission.

**MONTAGE**

7) Vu la baisse d'activité en équipe de nuit, certaines personnes sont amenées à changer d'équipe (1 ou 2). Est-ce que ces personnes sont-elles prioritaires quand il y aura une hausse d'activité ou de la demande en nuit ? Est-ce qu'ils reprendront les mêmes personnes ?

**REPONSE DU DRH**

La Direction ne connaît pas encore les critères de sélection.

8) Comment se fait-il que le personnel n'a jamais de réponse quant aux demandes de formations remplies et données au manager ?

**REPONSE DU DRH**

Les réponses de l'année dernière ont été transmises et celles de cette année sont encore en cours.

9) Coin pause hall 5 côté Lauch : lors de mauvais temps (vent, pluie) le personnel est confronté au vent et au banc mouillé par la pluie. Une solution peut-elle être envisagée ?

**REPONSE DU DRH**

Monsieur BONNICHON va en référer au service STG. A revoir.

## **GENERALITES**

10) Nous demandons que les personnes ayant dû travailler entre Noël et Nouvel An reçoivent un jour de récupération.

### **REPONSE DU DRH**

La réponse du DRH est NON.

11) Est-il vrai que certaines lignes du montage ayant travaillé entre Noël et Nouvelle An ont obtenu une prime plus 1 jour de récupération ?

### **REPONSE DU DRH**

La réponse du DRH est OUI.

12) Comment se fait-il que les personnes qui ont droit à la médaille du travail et qui n'assistent pas à la fête de Noël, reçoivent leur médaille mais ne figurent pas ni dans le journal de Behr ni dans les DNA ou l'Alsace ?

### **REPONSE DU DRH**

La liste qui a été remise au DNA n'était pas la bonne.

### **13) VESTIAIRE DAME 1**

Lors des travaux effectués dans ce vestiaire, les armoires ont été déplacées. Les travaux finis, les armoires n'ont pas été remises à leur place. Le personnel se plaint de ne pas avoir assez de place entre les armoires pour se changer.

### **REPONSE DU DRH**

Les armoires ont été remises en place.

14) Comment se fait-il que les ingénieurs informent les managers qu'un intérimaire ne doit pas être repris après une mission de 12 mois, alors qu'en réunion DP cette question avait été soulevée par les syndicats ? La réponse du DRH avait été claire :

- 1 mission de 12 mois
- 4 mois de carence suivi
- 2<sup>ème</sup> mission de 12 mois.

Sachant que certains intérimaires en sont déjà à leur 3<sup>ème</sup> mission.

Comment la Direction compte-t-elle régler ce problème de plus en plus fréquent dans notre entreprise ?

### **REPONSE DU DRH**

Les critères sont inchangés pour l'instant.

15) Un apprenti par alternance en Bac Pro est-il considéré comme tel ou comme intérimaire ?

### **REPONSE DU DRH**

Il est considéré comme apprenti et à le salaire d'un apprenti.